

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2017

Convocations adressées le 28 juin 2017

ORDRE DU JOUR

- *Projet de Mme Françoise PROST-COPIN*
- *Extension salle des fêtes : résultat du marché*
- *Indemnité des élus*
- *Ecole de Flogny la Chapelle*
- *Infos et questions diverses*

L'an deux mil dix-sept et le mardi onze juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à vingt heures, sous la présidence de M. Alain LIEUTIER, Maire.

Etaient présents : Mme Martine DEFAIX, M. Vincent ROSALIE, Adjoint
Mmes Colette FOLLET, Joëlle LORPHELIN, Arlette THUBET ;
Mrs Francis BLOT, Bernard DEFAIX, Francis GERBEAU

Absents excusés : Mrs Guy DAUVISSAT, Jean-Louis DROCHE (pouvoir à Francis GERBEAU)

Absents : -

Secrétaire de séance : Colette FOLLET



PROJET DE Mme Françoise PROST - COPIN :

Visa Préfecture le :

Le Maire donne la parole à Mme Françoise PROST-COPIN. Elle fait part au Conseil Municipal de son projet d'ouvrir une boutique de produits locaux et d'un restaurant dans le but de redynamiser le village.

Afin de pouvoir financer ce projet, elle a fait une demande de subvention auprès de l'Europe. Une aide de 30 000.- € peut lui être accordée sous réserve qu'un co-financier publique l'aide à hauteur de 7 500.- €. Elle demande si la Commune peut l'aider financièrement.

Après délibération, le Conseil Municipal propose à Mme Françoise PROST – COPIN de l'aider financièrement sous forme de prêt et non sous forme de subvention.

Le Conseil Municipal charge le Maire de se renseigner auprès du Percepteur de Chaource et d'en informer Mme Françoise PROST – COPIN.

EXTENSION SALLE DES FETES : Résultat du marché

Visa Préfecture le :

Le Maire présente à l'Assemblée l'analyse des offres pour les travaux d'extension de la salle des fêtes. Le Maire rappelle le montant estimatif établi par le bureau d'étude qui s'élevait à 177 700.- € HT. Le cout final des travaux (10 lots) s'élève à 160 162.60 € HT. Une première réunion de chantier est programmée début septembre.

INDEMNITE DES ELUS

Visa Préfecture le :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le 1^{er} février 2017 le point d'indice des élus a été augmenté à 0.60 %. Il est nécessaire d'approuver cette augmentation. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

ECOLE DE FLOGNY LA CHAPELLE

Visa Préfecture le :

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Ecole de Flogny la Chapelle est maintenant gérée par la Communauté de Communes du Tonnerrois. Le Maire de Flogny la Chapelle a informé M. LIEUTIER que les frais scolaires des enfants de Marolles ne seront pas répercutés à la Commune. M. LIEUTIER informe que nous avons 26 enfants de Marolles inscrits à l'école de Flogny. Le Maire propose au conseil de faire un don sous forme d'achat de matériel informatique. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- ** Vaisselle salle des fêtes :** Mme Arlette THUBET informe le Conseil Municipal que lors d'une précédente location, de nombreuses flûtes ont été cassées. Mme Arlette THUBET demande au Conseil de déterminer une valeur pour le remboursement des différents verres. Le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif de : 2.- € pour les verres à vin, flûtes et tasses à café.
Mme Arlette THUBET informe également qu'il manque des tasses à café et demande l'autorisation d'en commander. Le conseil Municipal accepte.
- ** Secrétaire de mairie :** Le Maire informe qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de Mme Floriane HASSAN pour une durée de 4h/semaine qui est nécessaire. Il rappelle que notre secrétaire actuelle effectue 16h/semaine à Marolles ce qui est insuffisant. Le Maire demande au Conseil de réfléchir sur la question et le Conseil délibérera lors d'une prochaine réunion.
- ** Cimetière :** Le Maire informe le Conseil d'un acte de vol de fleurs au cimetière. Le Maire demande au Conseil la fermeture du cimetière la nuit et de déterminer les horaires d'ouverture. Il est convenu pour la période été (01/04 au 14/10) d'ouvrir de 8h à 20h et la période d'hiver (15/10 au 31/03) de 8h à 17h pour tous les jours de la semaine. Un planning sera déterminé entre les Conseillers Municipaux et les employés communaux pour ouvrir et fermer le cimetière le week-end.
- ** Ramassage des déchets verts pour les personnes de plus de 70 ans :** Le Maire informe les Conseillers qu'il est tout à fait légal de procéder au ramassage des déchets verts des personnes de plus de 70 ans par les employés communaux. Les employés communaux continueront à faire cette action.
- ** Copieur :** Le Maire rappelle que le copieur actuel est en location et que ce matériel est déjà reconditionné. Un commercial de chez SIGEC à TROYES a fait une proposition pour racheter le contrat de location actuel et propose un matériel neuf de meilleure qualité pour un loyer de 175.- € HT / trimestre pour une durée de 20 mois. Le conseil Municipal accepte la proposition.

Séance levée à 22h00

A Marolles sous Lignièrès, le 13 juillet 2017
Le Maire,

Alain LIEUTIER